

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Band: 15 (1935)
Heft: 8

Rubrik: Chiffres, faits et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DEUXIÈME PARTIE. — DOCUMENTATION GÉNÉRALE

CHIFFRES, FAITS ET NOUVELLES

La situation de l'horlogerie s'améliore :

Le *Journal Suisse d'Horlogerie* annonce que pour les six premiers mois de 1935, l'exportation totale d'horlogerie suisse a atteint fr. 49.000.000 — contre fr. 43.000.000 — dans la période correspondante de 1934.

A la même époque, le nombre des ouvriers cherchant emploi était resté à peu près au niveau de mai, tandis que le nombre des chômeurs partiels s'était légèrement réduit dans certaines parties de la région horlogère. A fin juin 1935, il y avait 9.177 ouvriers horlogers cherchant emploi, soit environ 1.600 de moins qu'à fin juin 1934 et 4.600 de moins qu'à fin juin 1933.

L'amélioration est donc certaine.

Contingents supprimés. — Droits de douane augmentés.

Le nombre des contingents a diminué à nouveau. Les différentes positions du Tarif des Douanes françaises pour lesquelles les contingents ont été supprimés sont les suivantes :

- 0116 : Oxyde de chrome.
- 512 A : Machines routières.
- Ex 522 : Charrues Brabant.
- 525 ah : Machines à cisailier.
- 525 i : Machines-outils autres.
- Ex 526/5 D : Réchauds et cuisinières à alcool.
- 530 : Fils d'acier pour rots.
- 553/6 : Foyers cylindriques.
- Ex 535 : Soupapes de sûreté.
- Ex 549 : Lames de rasoirs de sûreté.
- 630/4 : Bec acétylène stéatite.
- 634 : Instruments d'astronomie, objectifs, globes terrestres.
- 648 bis : Allumeurs mécaniques.

Les positions nos 525 A et I paraissent être les seules à intéresser les importations de Suisse en France.

Il est à préciser du reste que ces contingents ne sont pas supprimés, mais suspendus. Ainsi, le Ministère du Commerce pourrait les rétablir si des excès d'importation venaient à s'effectuer. Par contre, les droits de douane afférents à ces positions ont été augmentés à partir du 29 septembre; presque partout le taux a été doublé; aussi l'avantage résultant de la suppression des contingents est-il des plus relatifs.

Concerts de l'Armée du Salut :

Quarante officiers de l'Armée du Salut ont formé en Suisse un corps de musique qui s'est acquis une très bonne renommée.

Une fois l'an, cette fanfare entreprend une tournée de concerts et de réunions. Nous aurons, pour la première fois, l'honneur de sa visite à Paris les 9, 10 et 11 novembre prochains.

Un concert aura lieu à la Salle Gaveau le dimanche 10 novembre à 20 h. 30, sous la présidence d'honneur de M. Ducloux, Ministre Plénipotentiaire de Suisse, à Paris.

(Une entrée de 2 fr. sera perçue pour participation aux frais).

Un autre concert aura lieu le samedi soir 9 novembre à la Salle Centrale de l'Armée du Salut, 42, rue de Provence (9^e).

La fanfare prendra également part à la matinée de la Salle Centrale le dimanche 10 novembre à 15 heures.

Des places seront réservées aux personnes qui en feront la demande avant le 3 novembre au Quartier Général de l'Armée du Salut, 76, rue de Rome (8^e). Prière de joindre un timbre de 50 centimes pour la réponse.

Un document indispensable à tous les industriels et commerçants.

Les hommes d'affaires se plaignent toujours de manquer de statistiques générales. Jusque-là, ils n'avaient pas tout à fait tort. Mais un ouvrage vient justement de paraître qui les tirera d'embarras, qu'ils veuillent contrôler le rendement de leurs représentants, établir leurs prévisions de vente, analyser leur marché, organiser leur distribution ou répartir leur budget de publicité.

Cet ouvrage a pour titre *Le Marché Français* et pour auteur M. Paul Nicolas, rédacteur en chef de *Vendre*, délégué national des « Directeurs Commerciaux de France », administrateur du Bureau Français pour l'Etude de la Distribution, de la Chambre Syndicale de l'Organisation et du Comité d'Union Economique et Douanière Européenne.

Il contient 6.000 nombres statistiques et les indices correspondants, tous utiles à n'importe quel chef d'entreprise commerciale ou industrielle : la population légale, l'urbaine, la rurale, la population résidant dans les villes de plus de 10.000 habitants, dans celles de 10.000 à 5.000, dans celles de moins de 5.000, les hommes et les femmes (enfants, adultes, vieillards séparément), le nombre de ménages, les villes de plus

de 20.000 habitants (on descend ainsi à des villes comme Lomme, Caudéran, Croix, Le Puy), le nombre de détaillants, le chiffre d'affaires, les revenus, les impôts industriels d'une part, agricoles de l'autre, le nombre de successions, leur volume, les autos, les abonnés au téléphone, les postes de T.S.F. déclarés, les titulaires de comptes chèques postaux, les consommateurs d'électricité, la consommation en tabacs de luxe, etc... Onze cartes accompagnent ces statistiques.

Le besoin d'un tel ouvrage se faisait d'autant plus sentir qu'il n'existe rien de semblable en France. L'auteur a donc rendu un signalé service à tous les chefs d'entreprise qui ont le désir de voir clair dans leurs affaires. On peut être assuré qu'on trouvera désormais sur tous les bureaux directeurs cet outil de chef. *Le Marché Français* est en vente aux bureaux de *Vendre*, 6, rue de l'Isly, à Paris, au prix de 18 francs (franco).

Emissions radiophoniques à l'intention des Suisses à l'étranger.

La Société Suisse de Radio-Diffusion (S.S.R.), dont le siège est à Berne, nous communique les renseignements suivants au sujet des émissions destinées aux Suisses résidant à l'étranger et plus spécialement en France :

En allemand :

Chaque *Jeudi* à 21 heures 40 minutes (Heure de l'Europe Centrale), M. le Dr. BUECH fait à la station « Beromünster » une chronique des événements politiques, économiques et sociaux de la semaine; cette émission peut être également obtenue sur ondes courtes de 42,15 mètres par « Radio-Club Bâle ».

Chaque *Samedi* à 13 heures 30 minutes (H.E.C.), M. Walo von GREYERZ fait à la station « Beromünster » un rapport sur « la semaine au Palais Fédéral », qu'il répète à nouveau de 22 h. 45 à 23 heures.

En italien :

Chaque *Samedi* de 22 à 23 heures, émission *Per i nostri emigrati* d'une chronique des principaux événements du pays et spécialement du Tessin (« Beromünster »).

Chaque *Lundi* de 19 h. 15 à 19 h. 30, rapport sur le Palais Fédéral (« Beromünster »).

En français :

Chaque *Vendredi* à 19 h. 40, chronique sur les événements suisses et la Société des Nations, spécialement destinée aux Suisses à l'étranger par la station de « Sottens » (Suisse Romande).

En plus de ces différentes émissions, la Société Suisse de Radiodiffusion attire tout spécialement l'attention des Suisses à l'étranger sur les émissions mensuelles faites depuis peu à leur intention le *premier Lundi de chaque mois* de 21 h. 10 à 22 h. 15 (H.E.C.) par les trois stations nationales suisses; ces émissions sont renouvelées à 24 heures; les prochaines de ces émissions auront lieu les 4 novembre et 2 décembre 1935, 6 janvier et 3 février 1936.

Tous renseignements complémentaires sont tenus à la disposition des intéressés par la Chambre de Commerce Suisse en France, qui sera également heureuse de transmettre à la Société Suisse de Radiodiffusion toutes observations sur la réception des émissions et toutes suggestions relatives au programme de ces émissions.

Imposition des denrées périssables et des dérivés et sous-produits consommables du lait.

A partir du 5 septembre 1935, la taxe sur le chiffre d'affaires pour les ventes portant sur le commerce du lait livré pour l'alimentation à l'état naturel, des dérivés du lait et de ses sous-produits consommables (beurres, fromages) est remplacée par une taxe unique de 2 % applicable à une seule transaction, celle du détail.

La taxe à l'importation, dont le lait naturel était déjà exonéré, est supprimée à partir de cette même date pour les dérivés et sous-produits consommables du lait (beurres, fromages).

Cette décision est particulièrement réjouissante pour le commerce d'importation des fromages suisses en France et il est ainsi remédié à la situation arbitraire qui voulait que jusqu'à maintenant les fromages suisses paient la taxe à l'importation représentative de l'impôt sur le chiffre d'affaires, alors que les premières opérations de vente des produits similaires français étaient exonérées de cet impôt.

Le chiffre d'affaires pour les opérations de vente, autres que les ventes au détail, portant sur les denrées périssables qui ne sont pas exonérées ou passibles d'une taxe unique, est dorénavant diminué de 50 % pour débours et frais spéciaux.

La taxe sur le chiffre d'affaires pour toutes les ventes d'agrumes, bananes, ananas, etc. est remplacée par des taxes uniques de 5,70 % ou 6,50 %.